



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Plat'AU - PERMIS DE DEMOLIR

Numéro : PD 062498 25 00002 U6201

Adresse du projet : 24 Rue du 08 mai 1945 62300 Lens

Déposé en mairie le : 27/01/2025

Reçu au service le : 29/01/2025

Nature des travaux:

Demandeur :

SA HLM S.I.A. HABITAT

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) En l'absence de projet de reconstruction, la surface devra être restituée en matériaux perméables, et toutes les précautions devront être mises en œuvre pour consolider le pignon mitoyen, avant et après intervention. Ce pignon devra recevoir un traitement uniforme avec un badigeon ou un enduit selon l'état mis à jour.

Fait à Arras

Signé électroniquement

par Loïc LEVIN

Le 28/03/2025 à 15:45

**Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Loïc LEVIN**

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX -
03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE :

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.